

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 8 décembre 2016

Délibération n° 2016-40

Évolution des ressources et des charges prévisibles du S.D.I.S. pour l'année 2017

Membres du CA.SDIS en exercice	25
Présents à la séance	19
Pouvoirs	3
Nombre de votants	22
Quorum	13
Convocation affichée le	25 novembre 2016
Procès-verbal affiché le	

L'an deux mil seize, le huit décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Bertrand ROUFFIANGE, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER,
M. Frédéric CANNARD, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Carole CHENUET,
M. Jean-Michel DESMARD, Mme Catherine FARGEOT, Mme Violaine GILLET,
Mme Dominique LANOISELET, Mme Édith PERRAUDIN, M. Jacky RODOT
M. Bertrand ROUFFIANGE, M. Jean-Yves VERNOCHE

Suppléances :

M. Jean-Paul LUARD était suppléé par M. Hervé MAZUREK
Mme Marie MERCIER était suppléée par M. Sébastien RAGOT
M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN
Mme Françoise VERJUX-PELLETIER était suppléée par M. Raymond GONTHIER

Excusés :

Mme Marie-Christine BIGNON, non suppléée
M. Maurice COCHET, non suppléé
Mme Josiane CORNELOUP, non suppléée
Mme Marie-Thérèse FRIZOT, non suppléée
M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléé
Mme Virginie PROST, non suppléée

Pouvoirs :

- Mme Marie-Christine BIGNON a donné pouvoir à M. Pierre BERTHIER
- M. Maurice COCHET a donné pouvoir à Mme Carole CHENUET
- Mme Virginie PROST a donné pouvoir à M. Jean-Claude BECOUSSE

Secrétaire de séance : Mme Mathilde CHALUMEAU

M. le Président Bertrand ROUFFIANGE, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Les S.D.I.S. ont vu leur organisation évoluer à de nombreuses reprises par le biais de textes législatifs et réglementaires. Pour ne citer que les principales étapes, trois lois fixent l'organisation et le fonctionnement actuels des S.D.I.S. :

- ☞ la loi du 3 mai 1996 instituant la départementalisation des S.D.I.S. ;
- ☞ la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- ☞ la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

À ce jour, plusieurs points clés sont affirmés :

- ☞ le statut des S.D.I.S. en tant qu'établissement public autonome est conforté ;
- ☞ dans le domaine de la sécurité civile, grande politique régaliennne, l'État est garant de la cohérence au niveau national et en définit la doctrine ;
- ☞ **le financement des S.D.I.S. dépend essentiellement des collectivités locales** ;
- ☞ depuis 2004, l'influence de l'Assemblée Départementale avec d'une part, la présidence du S.D.I.S. revenant de droit au Président du Conseil Départemental et d'autre part, **l'Assemblée Départementale qui détermine sa contribution annuelle au vu d'un rapport sur l'évolution prévisible des ressources et des charges du S.D.I.S.** a été confirmée ;
- ☞ depuis 2004 également, une lisibilité à moyen terme est désormais possible grâce à la mise en place d'une convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

En tant qu'établissement public autonome, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. vote annuellement son budget.

Son financement repose essentiellement sur la contribution des Communes et E.P.C.I. d'une part, et sur celle du Département d'autre part.

La loi du 13 août 2004 impose aux S.D.I.S. que le Conseil d'Administration adopte un rapport sur l'évolution des charges et des ressources prévisibles pour l'année suivante, pour que le Département détermine sa contribution à l'Établissement de façon souveraine.

Certes et légalement, un rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année suivante doit être adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S., afin que le Département puisse déterminer sa contribution au financement du S.D.I.S.

Et, c'est aussi l'occasion de donner, aux Élus, une lisibilité pour l'avenir, dans une dimension plus large que celle financière.

PRÉAMBULE

➤ **stratégie financière 2016**

Tout d'abord, il convient de se remémorer quelques adaptations de la stratégie financière mise en place initialement dans le budget primitif de l'exercice, afin de concourir au financement des dépenses d'équipement.

- ☞ plan immobilier structurant N° 2 (IMMO 2) (cf. Délibération 2016-33) :

Pour financer les crédits de paiement 2016 du Plan IMMO 2 (1.360 K€), il était prévu le recours à l'emprunt dans les mêmes proportions.

Cependant, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 a adopté, pour ce programme IMMO 2, la proposition de modification des crédits de paiement 2016 et leur réinscription sur 2017.

Dans ces conditions, en décision modificative N° 2016-1 (Délibération 2016-37) le volume initial de l'emprunt a été réajusté pour 900 K€.

Parallèlement à cette situation, le Département a informé le S.D.I.S., de disponibilités budgétaires conjoncturelles sur sa section d'investissement 2016. Aussi, et dans un souci commun de réduire les charges financières liées au remboursement des emprunts nécessaires au financement de ce programme IMMO 2, le Département a proposé de substituer l'emprunt précité par une subvention directe d'équipement de 900 K€, versée par lui-même. Il a proposé également un financement, par anticipation, des crédits de paiement 2017 prévus dans l'autorisation de programme - qui auraient dû être également financés par un emprunt en 2017 - par le versement d'une subvention de 1.383 K€ dès 2016.

☞ Optimisation de la dette (cf. Délibération 2016-37) :

L'encaissement anticipé dès 2016, de cette recette 2017, conjugué aux diverses évolutions en dépenses et recettes, a permis au S.D.I.S. 71 d'engager une action d'optimisation de sa dette sur deux natures d'emprunts, qui étaient en stock :

- remboursement anticipé définitif d'un emprunt revolving (340 K€) ;
- remboursement anticipé provisoire avec un refinancement budgétaire différé en 2017 pour deux emprunts à taux fixes (980 K€). De plus, par le truchement des phases de mobilisations et de consolidations, les premières échéances de ces nouveaux emprunts à des taux plus intéressants n'interviendront qu'en 2019.

La conjugaison de ces différentes actions d'optimisation de la dette a permis de réduire les frais financiers de 116 K€ sur les trois prochaines années (- 27 K€ en 2017) et diminuer le besoin de financement des dépenses d'équipement de - 237 K€ sur la même période dont 177 K€ en 2017.

➤ **Les effets de la nouvelle convention**

Si celle-ci est adoptée par les Assemblées délibérantes respectives du Département et du S.D.I.S. 71, l'année 2017 sera la première année de la quatrième convention (CONV n° 4) signée avec le Département. Il va sans dire que les projections financières et stratégiques pour les trois prochaines années ont déjà fait l'objet de nombreux partages.

Aussi, les perspectives d'avenir pour 2017, développées dans ce rapport, sont largement conditionnées par les travaux de la convention n° 4.

Ces perspectives s'appuient sur des éléments prévisibles et mesurables comme notamment l'évolution de certaines charges de gestion courante, l'évolution des charges de personnels à partir d'un G.V.T. calculé d'après les éléments connus à ce jour et la prise en compte de la législation européenne sur le temps de travail, les frais financiers, les amortissements, la poursuite ou le lancement de dossiers stratégiques, des dépenses d'équipement récurrentes,...

Afin de déterminer la contribution du Département pour 2017, la mesure de l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2017 - "à périmètre égal" -, repose sur les éléments développés dans la CONV n° 4 avec :

- deux priorités,
- deux démarches,
- cinq objectifs,

qui seront développés tout au long de ce rapport.

Les deux priorités de ce document sont bien :

- d'éclairer le Conseil Départemental pour qu'il puisse déterminer le montant de sa contribution au S.D.I.S. 71, pour l'année 2017 ;
- donner aux Élus des deux Assemblées une lisibilité pour l'avenir, dans une dimension plus large que celle financière, en explicitant les démarches stratégiques et financières à partir d'objectifs concrets et mesurables.

I - LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE À PÉRIMÈTRE ÉGAL

Comme précisé ci-dessus, la base de simulation "à périmètre égal" prend en compte toutes les composantes du budget du S.D.I.S. 71, avec leurs évolutions connues ou prévisibles à ce jour.

La démarche stratégique, dont le but est de garantir la distribution des secours, repose sur un premier objectif majeur qui va conditionner l'élaboration de prévisions budgétaires pour 2017 :

OBJECTIF 1 - LES DOSSIERS STRATEGIQUES : Poursuivre les engagements pris concernant les grandes politiques publiques d'ores et déjà définies par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. dans les précédentes conventions, et/ou autres délibérations prises ou à venir.

1 - Les acquisitions de véhicules (VÉHICULES 3)



Deux programmes ont déjà été consacrés à des acquisitions de véhicules. Un troisième pourrait être lancé, sur 3 ans, avec les prévisions suivantes :

2017	2018	2019	TOTAL
1.850 K€	1.850 K€	1.850 K€	5.550 K€

Le financement de ce programme serait assuré par la contribution "continuité du Service" versée par le Département. De plus, il pourrait faire l'objet de modulations budgétaires. Enfin, ce programme serait matérialisé budgétairement par une autorisation de programme et ses crédits de paiements annuels.

2 - Les tenues d'intervention (CONTINUITÉ)



Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 3.692 K€ sur 4 ans pour l'adaptation des tenues d'intervention. Celui-ci est en cours de finalisation.

Ces "effets vestimentaires" sont soumis, de par leur fonction, à des dégradations prématurées dans certains cas ou à une obsolescence naturelle dans d'autres cas. Il conviendrait donc d'en prévoir le remplacement afin d'assurer la continuité de cette politique et garantir la sécurité des sapeurs pompiers.

Les prévisions sur les trois prochaines années seraient les suivantes :

2017	2018	2019	TOTAL
400 K€	400 K€	450 K€	1.250 K€

Le financement de ce programme est assuré par la contribution "continuité du Service" versée par le Département.

3 - Le plan immobilier structurant N° 2 (IMMO 2)



IMMO 2

Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires

En 2013 et pour un volume de 6.015 K€ sur 5 ans, un second programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé. Depuis, ce plan a subi quelques modifications, notamment pour le Centre de Traitement des Appels (C.T.A./C.O.D.I.S.) ou pour la restructuration du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE. Bien-sûr, ces modifications ont toutes été validées par des délibérations, dont la dernière (délibération 2016-33) qui confirme le montant global de l'A.P. à 5.958 K€ et la modification de la programmation des différents projets ci-dessous :

	Programme IMMO 2	MONTANT TTC
	Dernier ajustement Délib 2016-33 du 07/11/2016	
CTA / CODIS	Restructuration	358 K€
CHALON	Restructuration lourde	4 700 K€
HAUTE MOUGE	Construction d'un CI	450 K€
SIMARD	Construction d'un CI	450 K€
		5 958 K€

Le financement de ce programme IMMO 2, tout comme le plan IMMO 1, est assuré au travers de la contribution "équipements structurants" versée par le Département, puisque celui-ci rembourse annuellement les échéances d'emprunts contractés par le S.D.I.S. 71 ; sans oublier des subventions directes d'équipement : 1.689 K€ en 2014 et 2.283 K€ en 2016 dont 1.383 K€ versés par anticipation et qui correspondent au solde du financement de ce programme en 2017.



IMMO 3

À noter qu'un plan immobilier structurant N°3 est en cours de réflexion. Cependant, celui-ci est non finalisé à la date de signature de la convention 4 et de rédaction de ce rapport. Dès son approbation, ce dossier stratégique fera l'objet d'une prise en compte financière dans la convention 4, par voie d'avenant et intégré, le cas échéant, dans le budget 2017 par décision modificative.

Enfin, ce programme serait matérialisé budgétairement par une autorisation de programme et ses crédits de paiements annuels.

4 - Le Schéma Directeur des Services d'Information (S.D.S.I.)



Construit collectivement, il est compréhensible par tous. Il donne à chacun les capacités de choix et d'action au fil des projets et du temps. Il permet d'aligner l'informatique à la stratégie Métier et Opérationnelle de l'organisation en répondant à ses besoins essentiels, et est orienté sur l'agent et pour faciliter ses missions.

Il a été conçu pour permettre la prise en compte de variations de contexte et donne la capacité au S.D.I.S. 71 d'adapter le rythme de réalisation aux capacités de mise en œuvre.

Le S.D.S.I. est, pour les prochaines années, la feuille de route concernant les systèmes d'information opérationnel et fonctionnel, intégrant la stratégie de l'organisation S.D.I.S. 71.

Les prévisions de mise en œuvre de ce programme sur les trois prochaines années, imputables à la section d'investissement, seraient les suivantes :

2017	2018	2019	TOTAL
261 K€	126 K€	154 K€	541 K€

De même, ce programme engendrerait des coûts directs, imputables à la section de fonctionnement, d'un montant global de 179 K€ sur ces mêmes années.

II - LA DÉMARCHÉ FINANCIÈRE À PÉRIMÈTRE ÉGAL

Aujourd'hui, et sur la base des hypothèses retenues dans la convention n° 4 Département / S.D.I.S. et la prise en compte de différents éléments conjoncturels, il est possible de faire une projection sur le financement du S.D.I.S. pour 2017, basée sur une **démarche financière dont le but est d'optimiser le recours et l'utilisation de l'argent public.**

Cette démarche financière repose sur plusieurs objectifs, complémentaires du premier évoqué ci-dessus :

OBJECTIF 2 - Poursuivre la maîtrise des coûts en matière de continuité du Service.
OBJECTIF 3 - Prendre en compte les impacts financiers des programmes stratégiques.
OBJECTIF 4 – Gérer avec efficacité les ressources du S.D.I.S. 71.
OBJECTIF 5 - Contenir les contributions des collectivités : Communes & E.P.C.I., Département.

L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES CHARGES

OBJECTIF 2 : Poursuivre la maîtrise des coûts en matière de continuité du Service

1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

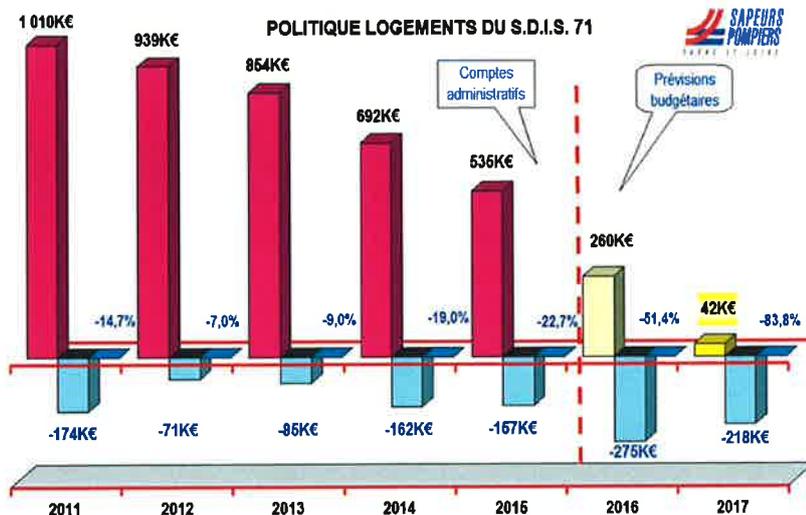
1.1 - Les charges à caractère général

Lors des exercices précédents, le S.D.I.S. 71 a engagé plusieurs actions pour maîtriser ses charges à caractère général.

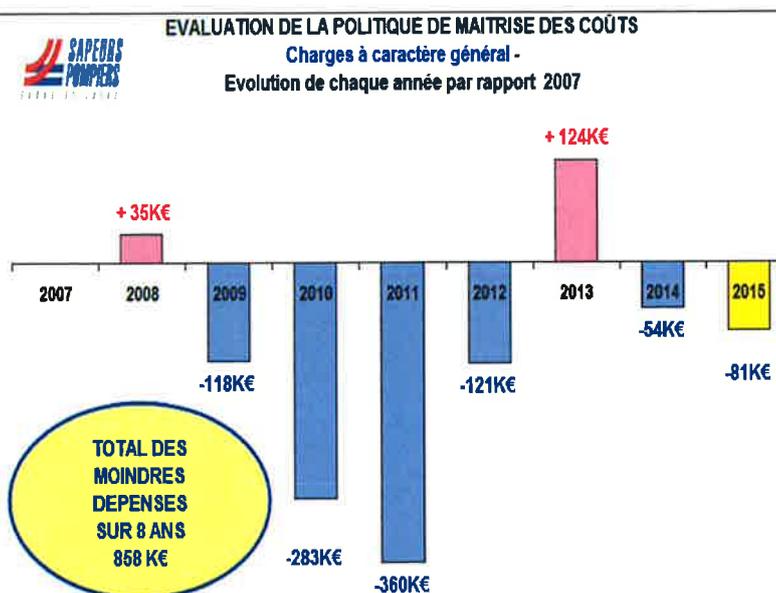
Une partie de ces crédits sont consacrés au financement des logements des sapeurs-pompiers, logés pour nécessité de service.

Le Service a mis en place une politique d'accompagnement visant à résorber le nombre de S.P. logés.

Son but a été atteint au cours de l'été 2016.



Pour les autres charges à caractère général, la remise en cause des pratiques ; sans obérer la qualité de la distribution des secours, la sécurité des agents et la préservation des biens a permis de réaliser des moindres dépenses.



Cependant, bien que le volume des moindres dépenses réalisées sur 8 ans, par rapport au volume qui était consacré à ce poste budgétaire en 2007, soit non négligeable, à l'heure de la préparation de la future convention de partenariat avec le Département, le S.D.I.S. est contraint de s'adapter au contexte général de pénurie des ressources financières de l'ensemble de ses contributeurs.

Aussi, reste entière la problématique de garantir la qualité de service public de sécurité civile dans un contexte d'équilibre de plus en plus précaire entre les ressources et les dépenses.

Pour affronter ces difficultés et réussir à tenir le cap fixé dans la CONV n° 4 (contenir la contribution du Département au titre de la continuité du Service, à hauteur de celle de 2016, pour 2017 et 2018, avec une amorce de hausse à partir de 2019), il est nécessaire d'étudier toutes les pistes d'optimisation, dans chacun des métiers du S.D.I.S., tant en termes de changements de pratiques, de fonctionnement que d'adaptation des moyens alloués.

Pour mémoire, figurent au budget 2016 (B.P. + D.M. 1) et pour cette catégorie de dépenses 5.628 K€.

Pour 2017, comme en 2016, et afin d'en assurer la lisibilité, cette masse a été décomposée en plusieurs postes afin de pouvoir comparer ce qui est comparable (dépenses structurelles) et d'identifier les dépenses conjoncturelles :

1 – les dépenses structurelles

- Les divers postes des dépenses générales - hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels - ont une évolution nulle, voire négative dans certains cas, afin de pallier les évolutions contractuelles obligatoires. Ils seraient de l'ordre de 3.446,5 K€, soit une baisse moyenne de 4,5 %.

- ☞ Le poste des fluides énergétiques, avec une évolution différenciée selon leur nature, serait de 1.420 K€, soit une baisse moyenne de 0,5 %.
- ☞ Les crédits consacrés aux logements des S.P., compte tenu de la politique départementale engagée en la matière, diminueraient de 218 K€ pour atteindre un volume de 42 K€. Les charges locatives résiduelles correspondent à des locations de logement qui font office de chambre de garde et cabinet médical.

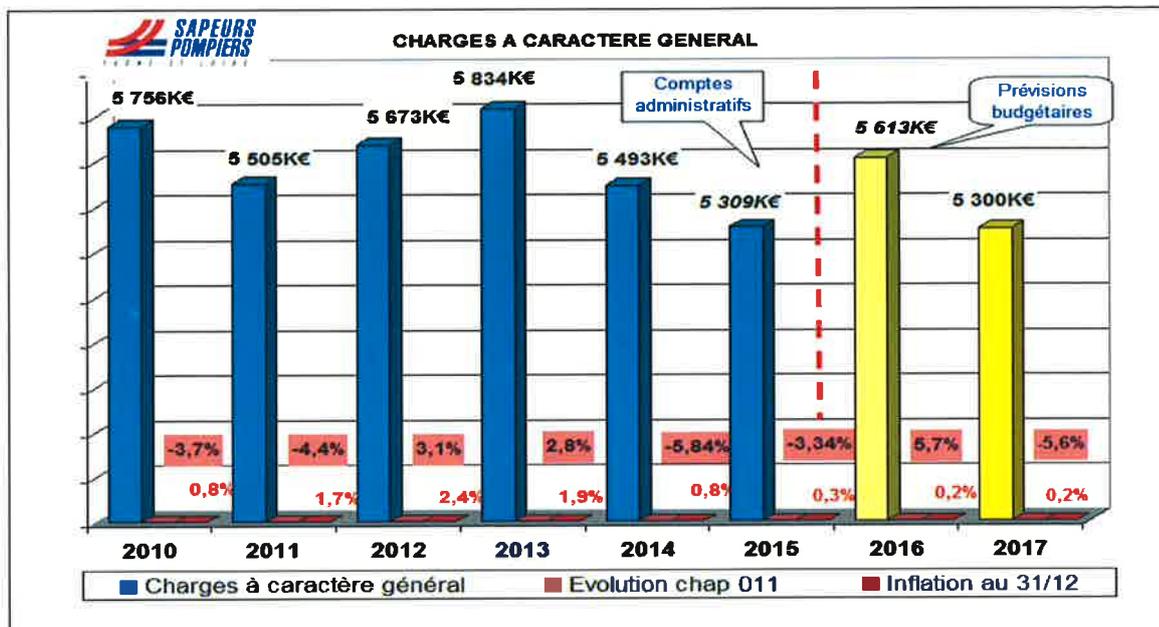
2 – les dépenses conjoncturelles pour 2017

- ☞ Une visite décennale pour une grande échelle est programmée. Cette opération consiste en une vérification approfondie de tous les éléments de cette super structure. Parallèlement, les autres échelles sont soumises à des visites annuelles obligatoires. Le coût de ces opérations de contrôle est de l'ordre de 130 K€. Cependant, ce type de dépense étant prévisible, aussi grâce à une gestion prudentielle, cette dépense sera financée en 2017 par des provisions qui ont été réalisées en 2013 et 2014.
- ☞ Conformément à la délibération 2015-47, la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques devrait générer une surcharge financière de 187,5 K€.
- ☞ Pour la mise en œuvre du S.D.S.I. déjà évoqué ci-dessus dans le cadre des dossiers stratégiques, des crédits seraient prévus à hauteur de 78 K€.

Dépenses Fonctionnement	Budget 2016	Prévisions 2017	Evolutions	
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 613 000	5 300 000	-313 000	-5,6%
<i>Continuité du Service (sauf fluides énergétiques, visite échelle, pneumatiques & logements)</i>	<i>3 608 800</i>	<i>3 442 500</i>	<i>-166 300</i>	<i>-4,6%</i>
<i>Fluides énergétiques sauf fluides logements</i>	<i>1 427 000</i>	<i>1 420 000</i>	<i>-7 000</i>	<i>-0,5%</i>
<i>Logements (loyers+ charges diverses & Fluides énergétiques)</i>	<i>259 700</i>	<i>42 000</i>	<i>-217 700</i>	<i>Politiq dép</i>
<i>Visite décennale grande échelle + visites annuelles obligatoires</i>	<i>130 000</i>	<i>130 000</i>	<i>0</i>	<i>Reprise sur provision</i>
<i>Politique pneumatiques</i>	<i>187 500</i>	<i>187 500</i>	<i>0</i>	<i>Politiq dép</i>
<i>Mise en œuvre du S.D.S.I.</i>		<i>78 000</i>	<i>78 000</i>	<i>Politiq dép</i>

Dans ces conditions et globalement, cette catégorie de charges à caractère général passerait de 5.613 K€ en 2016, à 5.300 K€, soit une diminution de 313 K€ ou 5,6%

Cependant, à périmètre égal – continuité de service régulier + fluides énergétiques – la masse de ces charges à caractère général diminuerait de 3,38 % ou 170 K€.



1.2 - Les charges de personnels

Après une période de maîtrise des effectifs de 2010 à 2013 dans le contexte de la crise financière de 2009 et du déploiement du réseau radio A.N.T.A.R.E.S. (suppression du poste de stationnaire dans les C.I.S.), les années 2014 et 2015 ont connu une hausse conséquente de la masse salariale (+ 4,3 % et + 4,8 %) due principalement à l'application de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur le temps de travail, suite à la mise en demeure de la Commission européenne.

En 2016, la prévision de hausse des charges de personnel avait été contenue à 2,12 %. Cependant les collectivités territoriales et leurs établissements publics, financeurs du S.D.I.S., ont rencontré des contraintes budgétaires, du fait de la baisse des dotations de l'État. Ceci a eu pour effet d'inciter le S.D.I.S. 71 à mettre en œuvre dès 2016 des mesures concourant à une plus grande maîtrise de la masse salariale, notamment par des neutralisations de postes budgétaires, quand le remplacement d'un agent partant en retraite pouvait être mutualisé.

Pour 2017, compte tenu de la poursuite de la politique engagée, et des mesures nationales influant sur les traitements et le volontariat, les charges de personnels connaissent une évolution ciblée notamment sur certaines natures de dépenses de personnel et générant globalement un infléchissement à la baisse, à savoir :

1. Dépenses de personnels permanents S.P.P. et P.A.T.S. :

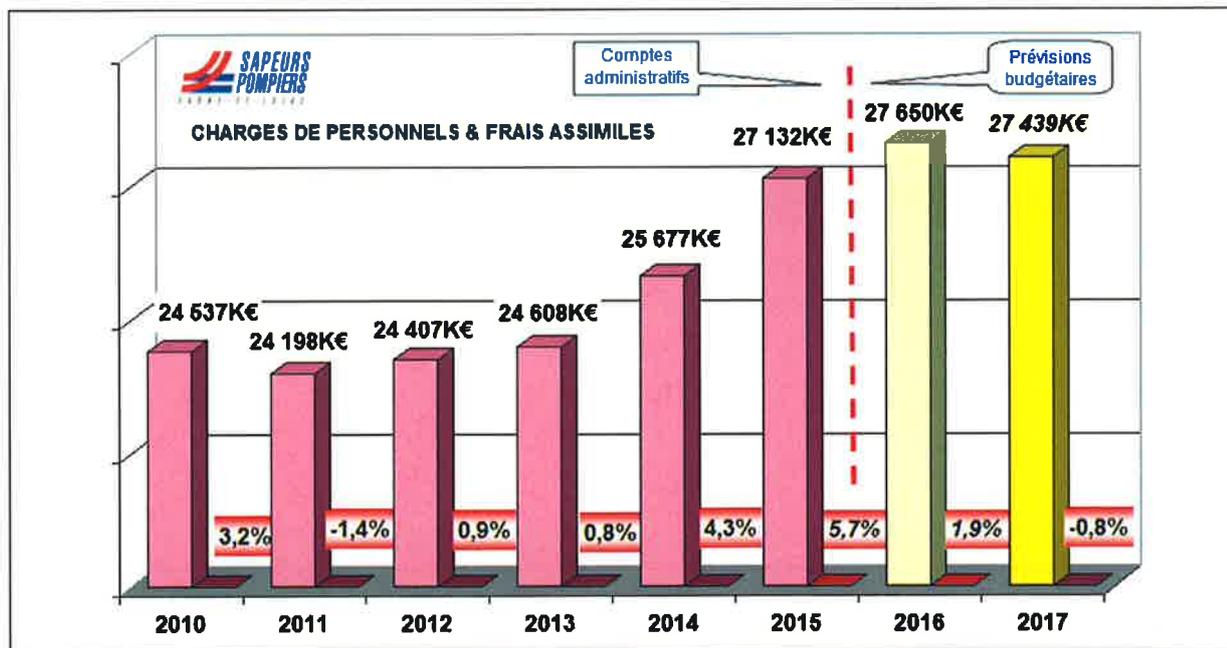
- ☞ **Carrières** : impact conséquent à la hausse du fait de la prise en compte de la revalorisation des grilles indiciaires de certaines catégories d'agents en raison de l'accord national sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) de juillet 2016 ; prise en compte également de l'effet G.V.T. (glissement-vieillesse-technicité) ;
- ☞ **Rémunérations** : l'intégration des hausses successives du point d'indice générant une augmentation non négligeable des rémunérations et charges versées ;
- ☞ **Effectifs** : la neutralisation en 2016 de trois postes de S.P.P. et de P.A.T.S. impactant à la baisse la prévision budgétaire 2017 ;
- ☞ **Logements de fonction** : la politique du S.D.I.S. 71 concernant la fin des logements de fonction au 1^{er} juillet 2016, ayant un impact résiduel sur 2017 du fait de l'augmentation, en année pleine, des primes des agents qui passent en service non logé, alors que dans le même temps les charges locatives liées au logement tendent à disparaître.

2. Dépenses inhérentes au volontariat :

- ☞ **Indemnisation horaire des S.P.V.** : l'évolution des pratiques opérationnelles étant susceptible de générer une baisse du volume global des indemnités ;

☞ Avantages retraites des S.P.V. :

- Vétérance : l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation de vétérance ou de la réversion dont le financement est assuré par le S.D.I.S., induisant une hausse des sommes à verser ;
- Contribution P.F.R. (prestation de fidélisation et de reconnaissance) : la modification du mode de financement de la P.F.R. impactant de façon conséquente à la baisse le budget pour une seconde année consécutive.



Dans ces conditions, le chapitre des dépenses de personnel passerait de 27.650 K€ en 2016 (prévisions budgétaires) à 27.439 K€ en 2017, soit une diminution de 211 K€ ou 0,76 %.

1.3 - D'autres charges de fonctionnement

Parmi les principales, on peut citer :

- ☞ **Les charges financières** correspondant au paiement des intérêts des emprunts réalisés par le S.D.I.S. 71. Figurent également sur ce poste la part de ceux correspondant aux emprunts réalisés pour les équipements structurants et qui sont supportés in fine par le Département, avec la répartition ci-dessous :

Simulations au 21/10/2016 Nature de la dette	Intérêts et frais financiers pour 2017
Continuité du Service et I.C.N.E.	66 K€
Immobilier structurant 1 & 2	412 K€
Total	478 K€



Il convient de noter, pour cette année 2017, une forte diminution par rapport aux prévisions de 2016 qui sont dues à plusieurs éléments :

- remboursements anticipés de plusieurs emprunts (Cf. délibération 2016-37)
- profil d'extinction normal de la dette
- évolutions des taux variables
- pas de réalisations d'emprunts en 2016

Compte tenu des fluctuations et des effets qu'elles engendrent, cette simulation sera actualisée pour la présentation du budget primitif de 2017.

Les frais financiers, dans ces conditions, seraient – avec une simulation en date du 10 octobre - de 478 K€ pour 2017, contre une prévision de 613 K€ en 2016 soit une diminution de 135 K€ ou 22%.

Les amortissements et le virement complémentaire au profit de la section d'investissement sont des mouvements d'ordre entre sections, dont l'une des caractéristiques principales est l'absence de décaissement.

- ☛ **Les amortissements** correspondent à la mesure de la dépréciation des biens acquis en investissement. Ils concourent au financement des investissements récurrents par le biais de mouvements d'ordre (sans décaissement).

Suite à une politique conséquente de remise à niveau des biens destinés à l'activité opérationnelle et malgré une neutralisation de l'amortissement des biens immobiliers (bâtiments), ce poste est devenu conséquent. Il pèse fortement sur la section de fonctionnement, malgré un allongement des durées d'amortissement des gros équipements au maximum des possibilités réglementaires.

- ☛ **Le virement complémentaire au profit de la section d'investissement** correspond à un prélèvement des ressources de fonctionnement, afin de concourir au financement des dépenses d'investissement. Cette ressource propre permet ainsi de moins recourir à l'emprunt (levier d'équilibre de la section d'investissement). Par conséquent, le prélèvement permet, d'une part, de diminuer les frais financiers (les intérêts) et d'autre part, de diminuer plus rapidement la charge du capital restant dû. L'objectif global de cette démarche contribue à la politique de désendettement du Service.

À noter qu'à ce stade de la préparation budgétaire pour 2017 et comme en 2016, il n'est pas prévu de prélèvement.

Pour 2017, les volumes des mouvements d'ordre enregistrés en dépenses et recettes de fonctionnement seraient les suivants :

- ☛ **Le volume net des amortissements sera quasiment identique à celui de 2016. Même s'il constitue une ressource pour la section investissement, il n'en demeure pas moins une charge pour la section de fonctionnement et appelle des ressources en conséquence.**

Mouvements ORDRE	DEPENSES		RECETTES	
	2016	2017	2016	2017
Total Dépenses & Recettes d'ordre	4 700 K€	4 621 K€	1 684 K€	1 662 K€
Amortissements	4 700 K€	4 621 K€	1 327 K€	1 325 K€
Quote-part des subventions transférées			357 K€	337 K€
Amort. NET	3 016 K€	2 959 K€		

1.4 - Synthèse sur les dépenses de fonctionnement

Le tableau détaillé des dépenses de fonctionnement figure en annexe 1.

L'action du S.D.I.S. 71 est caractérisée par une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement courant, tant sur les dépenses à caractère général que sur les dépenses de personnels.

Aussi, grâce à des efforts quotidiens et à l'anticipation d'un ensemble de nouvelles mesures, les **dépenses de gestion des services de 2017** seraient de 33.049K€. Ces dépenses de gestion **diminueraient** donc de 557 K€, ou **-1,7 %**.

Enfin, les **dépenses imprévues** passeraient de 548 K€ à **1.109 K€**, dans la mesure où la stratégie financière développée ci-après était acceptée.

Les dépenses réelles qui prennent en compte ces différents éléments, et notamment les éléments conjoncturels, seraient de 34.656 K€, et seraient en diminution, par rapport à celles de 2016, de 129 K€ ou 0,4%.

La dotation aux amortissements permet au S.D.I.S. 71 de disposer de ressources pérennes, pour sa section d'investissement (autofinancement). Sa progression résulte de règles comptables.

Dans ces conditions, après prise en compte de l'évolution de l'ensemble des écritures – réelles & ordre – et à périmètre égal, la section de fonctionnement diminuerait globalement, par rapport au budget de 2016, de 208 K€ (- 0,53 %), pour un nouveau montant de 39.277 K€ en 2017.

Enfin, précisons que ce volume 2017 correspond parfaitement aux prévisions 2017 réalisées pour la convention n° 4.

1.5 - Éléments de comparaison

Que ce soit pour les charges ou les ressources, des comparaisons sont faites avec d'autres services d'incendie et de secours similaires à celui de la Saône-et-Loire.

La constitution de ce panel significatif résulte d'un travail réalisé, en 2008, par le Cabinet François LAMOTTE pour la présentation du bilan de la première convention signée avec le Département.

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	D.R.F. K€	D.R.F. €/Habitant	Dép. Personnels K€	Dép. Personnels €/Habitant	Charges Générales K€	Charges Générales €/Habitant
	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2016
S.D.I.S. - DOUBS - 25	548 026	42 977,0	78,4	35 183,0	64,2	6 445,0	11,8
S.D.I.S. - EURE - 27	613 945	34 179,3	55,7	27 208,5	44,3	6 007,4	9,8
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	613 694	37 453,0	61,0	29 385,0	47,9	6 828,0	11,1
S.D.I.S. - MARNE - 51	576 264	32 876,9	57,1	27 162,0	47,1	5 340,7	9,3
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	579 249	34 785,0	60,1	27 650,0	47,7	5 613,0	9,7
S.D.I.S. - SARTHE - 72	591 581	31 237,0	52,8	24 780,0	41,9	5 380,0	9,1
S.D.I.S. - SOMME - 80	607 424	43 184,0	71,1	34 108,0	56,2	6 053,0	10,0
Moyenne			62,3		49,9		10,1

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Amort. K€	Amort. €/Habitant	Frais Financiers K€	Frais Financiers €/Habitant
	2016	2016	2016	2016	2016
S.D.I.S. - DOUBS - 25	548 026	6 035,0	11,0	722,0	1,3
S.D.I.S. - EURE - 27	613 945	2 970,0	4,8	758,4	1,2
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	613 694	3 891,0	6,3	920,0	1,5
S.D.I.S. - MARNE - 51	576 264	3 660,0	6,4	183,0	0,3
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	579 249	4 700,0	8,1	613,0	1,1
S.D.I.S. - SARTHE - 72	591 581	5 500,0	9,3	360,0	0,6
S.D.I.S. - SOMME - 80	607 424	4 390,0	7,2	950,0	1,6
Moyenne			7,6		1,1

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2017, outre les quatre grands programmes déjà commentés et considérés comme stratégiques, les autres investissements projetés concernent les dépenses récurrentes.

2.1 - Dépenses stratégiques

OBJECTIF 3 : Prendre en compte les impacts financiers des programmes stratégiques

Sans revenir dans le détail sur les programmes cités ci-dessus, qui ont fait l'objet de débats et de partages, les volumes financiers pour 2017 – hors reports – et sous réserve de modifications de ces programmes seraient de :

Inscriptions budgétaires	2017
Les acquisitions de véhicules (VEHICULES 3)	1.850 K€
Les tenues d'intervention (CONTINUITÉ)	400 K€
Le plan immobilier structurant N° 2 (IMMO 2)	1.070 K€
Le plan immobilier structurant N° 3 (IMMO 3)	En cours de réflexion
Le schéma directeur des services d'information (S.D.S.I)	261 K€
Total	3.581 K€

2.2 - Dépenses récurrentes d'investissement

Chaque année, le S.D.I.S. 71 procède à l'acquisition de biens destinés, d'une part, aux équipements nécessaires aux interventions - les petits matériels incendie et équipements de protection individuelle (P.M.I & E.P.I) - et d'autre part, aux équipements nécessaires à la continuité du Service.

- ☛ **Les équipements nécessaires aux interventions** (sauf véhicules & tenues interventions et tenues opérationnelles)

P.M.I. & E.P.I.



Dans cette rubrique figurent, hors dépenses d'habillement précitées, les petits matériels incendie, certains équipements spécifiques pour les équipes spécialisées, pour la santé, les appareils de respiration d'air individuels et les équipements qui en découlent.

Les crédits pour **2017** seraient de **340 K€**, contre 273 K€ en 2016. Cette évolution est due pour 50 K€ à des acquisitions d'équipements de protections balistiques.

- ☛ **Les autres équipements nécessaires à la continuité du Service**



Ici figurent toutes les dépenses d'investissement qui garantissent la continuité du Service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle, ...

Les crédits pour **2017** seraient de **1 000 K€**, contre 1.013 K€, en 2016.

Chaque année, ces dépenses font l'objet d'une priorisation des besoins exprimés. Cette approche a permis de contenir le volume financier dédié à cette catégorie de biens.

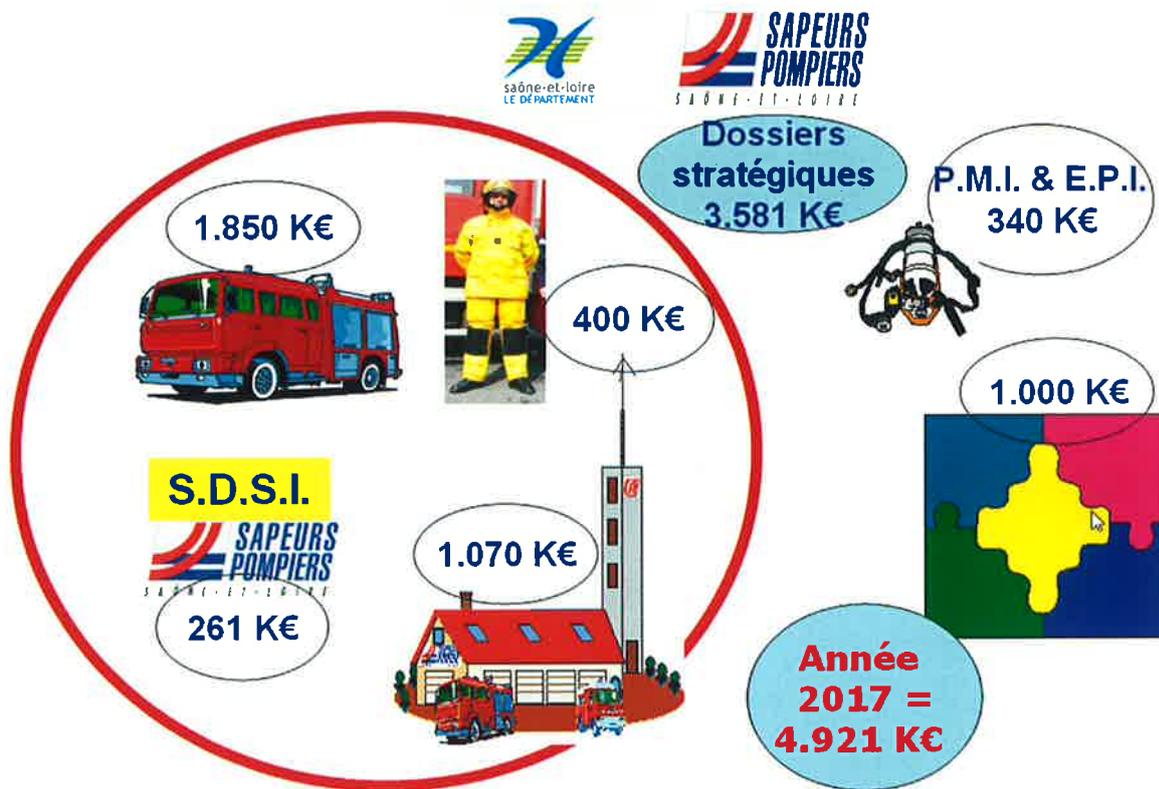
Enfin, avant l'adoption du budget et dans une certaine mesure ne remettant pas en cause la sécurité, une certaine fongibilité budgétaire entre ces deux catégories de biens est potentiellement possible.

À ce stade des projections, les crédits affectés à ces dépenses d'investissement seraient de 1.340 K€ en 2017 contre 1.286 K€ en 2016

2.3 - Vue d'ensemble des dépenses d'investissement

Le tableau détaillé des dépenses d'investissement figure en annexe 2.

L'identification des dépenses d'investissement par grandes catégories permet de donner une lisibilité sur les équipements projetés :



Les dépenses d'équipement (hors reports), passeraient, de 4.680 K€ en 2016 à 4.921 K€ en 2017.

Les dépenses financières (hors emprunt revolving et opérations de refinancement) consacrées au remboursement du capital de la dette seraient de 877 K€ en 2017, contre 978 K€ l'année précédente, soit une diminution de 101 K€.

Cette **diminution** est due, bien sûr, au profil d'extinction de la dette des emprunts existants au 1^{er} janvier 2017, à des actions d'optimisation de la dette (remboursements anticipés) qui ont été réalisées avec un refinancement différé sur 2017 (Cf. délibération 2016-37), mais aussi au fait que le S.D.I.S. 71 n'a pas eu à recourir à l'emprunt en 2016, grâce à des subventions exceptionnelles d'équipement de 2.863 K€ (2.283 K€+580 K€) versées par le Département au cours de l'année.

À noter également dans les autres dépenses financières, la première année de remboursement du prêt à taux zéro (P.T.Z.), accordé, pour un montant de 730 K€, dans le cadre de la relance économique en 2015. Le tableau d'amortissement prévoit que ce prêt de 730 K€ soit remboursé sur 2 ans (2017 & 2018) avec des annuités de 365 K€.

L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES RESSOURCES

OBJECTIF 4 : Gérer avec efficacité les ressources du S.D.I.S. 71

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Les produits du Service

Ces produits correspondent à la réalisation d'interventions payantes.

Parmi les différents produits du Service figurent notamment les recettes provenant des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers :

- ☞ En cas de carence des ambulanciers privés. Lorsque le S.D.I.S. 71 intervient pour du secours à personne en lieu et place des transporteurs sanitaires privés, il peut prétendre à une indemnisation. Un projet de convention, présenté lors de cette même séance, serait signé avec le centre hospitalier de CHALON-SUR-SAÔNE, siège du S.A.M.U de Saône-et-Loire, pour que le S.D.I.S. 71 soit indemnisé. Cette convention, pour les années 2016 à 2018 fixe le montant global de cette indemnisation à 163 K€ par an.
- ☞ En cas d'accidents sur le domaine autoroutier. Le produit de celles-ci devrait être de l'ordre de 90 K€ à périmètre égal par rapport aux années antérieures. Il convient également de noter une recette nouvelle estimée statistiquement à 60 K€ correspondant aux interventions réalisées en dehors de la "bande roulante" (Cf. Loi MACRON).
- ☞ En cas d'interventions non obligatoires. Celles-ci sont soumises à facturation. Une recette de l'ordre de 55 K€ est attendue.

D'autres recettes proviennent de mise à disposition de personnels opérationnels (jury d'examens, réquisitions, sécurité) pour 27 K€, d'interventions opérationnelles réalisées par le S.D.I.S. 71 dans les départements limitrophes (35 K€) ou de prestations de formations (30 K€).

Compte tenu de l'évolution prévisible de l'I.P.C. (réf. indice publié en juillet), les différents tarifs des prestations payantes évolueraient de 0,2 % par rapport à l'année 2016.

Aussi, compte tenu de ces éléments, le produit global des recettes du Service pour 2017 devrait être d'environ 460 K€, contre 397 K€ en 2016.

3.2 - Les participations diverses

Parmi celles-ci, outre les contributions des Communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et la contribution du Département, on peut citer **des participations régulières**, avec principalement les transports réalisés par les sapeurs-pompiers vers les hôpitaux pour 145 K€, la maintenance du réseau A.N.T.A.R.E.S. (S.S.U.) pour 31 K€, la participation aux emplois d'avenir pour 52 K€.

Ces différentes participations devraient générer un produit de 235 K€ en 2017, similaire à 2016.

3.3 - Les atténuations de charges

Les recettes enregistrées sur ce poste correspondent essentiellement à divers remboursements d'organismes ou Collectivités, liés aux frais de personnels. Statistiquement et par rapport aux autres exercices antérieurs, la prévision pour 2017 a été arrêtée à hauteur de 144 K€.

3.4 - Les excédents reportés et les reprises sur provisions

Après les premières années de la départementalisation, l'excédent dégagé sur les exercices précédents était conséquent. Ces résultats étaient essentiellement dus à la jeunesse de notre établissement et à la prise en compte d'un nouveau périmètre départemental.

La stratégie budgétaire adoptée par le Conseil d'Administration prévoyait que les excédents des exercices antérieurs ne soient pas capitalisés. Ils concouraient alors à l'équilibre de la section de fonctionnement et permettaient également de limiter le recours au financement du Département.

Aujourd'hui, cette situation est résorbée et les volumes de ces résultats sont revenus dans les moyennes nationales.

Une partie de celui-ci (400 K€) correspond à la somme qui a été gelée en 2016 et donc naturellement reportée sur 2017, afin de contenir l'évolution de la contribution du Département, conformément à la stratégie développée dans la convention n° 3 dont 2016 est la dernière année.

À ce type d'excédent, il convient d'ajouter les crédits votés et inemployés par les services, pour diverses raisons. Ces crédits inemployés seront commentés lors de la présentation du compte administratif de 2016. Aujourd'hui, cette dernière somme est évaluée à 890 K€ avec notamment une modification, au niveau national, du financement du régime de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des S.P.V. (P.F.R.)

Enfin les recettes de fonctionnement enregistreront, pour 2016, une reprise partielle (130 K€) de la provision qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales et techniques des grandes échelles évoquées lors de la présentation de l'évolution des charges à caractère général. Pour mémoire, cette provision est de 520 K€, et une première reprise, à la même hauteur a été réalisée en 2016.

Tout en tenant compte du principe de prudence de la comptabilité publique en matière d'inscription budgétaire de recettes, l'excédent global de l'exercice 2015, reporté sur 2016, est estimé à 1.290 K€.

La reprise sur provision serait de 130 K€.

3.5 - La neutralisation de certains amortissements

Conformément aux dispositions comptables de la M61, la neutralisation des amortissements est réalisée pour les bâtiments. L'application de cette disposition constitue donc une ressource d'ordre et elle atténue ainsi la charge d'amortissement évoquée ci-dessus. Il convient également de prendre en compte la quote-part des subventions transférées qui vient également diminuer le poids de ces amortissements.

	2016	2017
Dépenses	4.700 K€	4.621 K€
Recettes	1.684 K€	1.662 K€
Amortissement NET	3.016 K€	2.959 K€

3.6 - Synthèse sur les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement passeraient de 36.367 K€ en 2016 à 36.324 € pour 2017. Elles sont quasiment stables.

Cette prospective étant équilibrée, le total de l'ensemble des recettes de fonctionnement (réelles + ordre) diminuerait de 0,53 % ou 208 K€, comme pour les dépenses de cette section, pour atteindre un volume global de 39.277 K€ en 2017.

3.7 - Éléments de comparaisons

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	R.R.F. sauf 002 K€	R.R.F. €/Habitant
	2016	2016	2016
S.D.I.S. - DOUBS - 25	548 026	46 856,0	85,5
S.D.I.S. - EURE - 27	613 945	37 149,3	60,5
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	613 694	41 675,0	67,9
S.D.I.S. - MARNE - 51	576 264	36 483,4	63,3
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	579 249	36 367,0	62,8
S.D.I.S. - SARTHE - 72	591 581	35 480,0	60,0
S.D.I.S. - SOMME - 80	607 424	45 242,0	74,5
Moyenne			67,8

4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

4.1 - L'excédent de fonctionnement capitalisé de N - 1

Il s'agit ici d'une ressource propre du S.D.I.S. 71, découlant du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice en cours (2016) et de son éventuelle affectation –partielle - en section d'investissement de l'exercice suivant (2017).

Pour 2017 et compte tenu de la stagnation des ressources réelles de fonctionnement du S.D.I.S. 71 il n'est pas prévu, à ce jour, d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2016 au profit de la section d'investissement de 2017, mais plutôt de conserver celui-ci au profit de la section de fonctionnement 2017, faute de quoi cette section ne pourrait pas être équilibrée.

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2016 sur 2017 serait nul.

4.2 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Cette ressource provient de l'État.

Ce fonds correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2017, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2015, auxquelles est appliqué un taux de 16,4 %. Le produit attendu est de 695 K€ sur l'exercice 2017 contre 970 K€ sur 2016

Dans ces conditions, les ressources propres d'investissement provenant de l'État passeraient de 970 K€ en 2015 à 695 K€ en 2016.

Précisons toutefois que cette évolution est conjoncturelle, puisqu'elle dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

4.3 - Les emprunts

1 – La couverture des crédits de paiement du plan IMMO 2

Soucieux de préserver les équilibres financiers du S.D.I.S. 71 (désendettement, diminution des frais financiers, ...), le Département – compte tenu de ses disponibilités budgétaires conjoncturelles de 2016 – a attribué une subvention directe d'équipement au S.D.I.S. 71 pour financer le solde du plan IMMO 2.

Ce versement a été réalisé, par anticipation sur l'exercice 2016 (Cf. délibération 2016 -37). Aussi, pour 2017, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour ce programme immobilier.

2 – La couverture des autres dépenses nouvelles d'équipement

Malgré les différentes recettes de la section d'investissement, qu'il s'agisse :

- de fonds propres d'origine interne comme les amortissements ;
- les fonds propres d'origine externe comme le F.C.T.V.A. ;
- des subventions d'équipement versées par le Département sur les exercices antérieurs et qui font l'objet de reprises,
- de la subvention en annuité du Département pour la part du capital des emprunts structurants,

la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 500 K€ pour que le S.D.I.S. 71 puisse soutenir sa politique d'équipement.

Sauf autres recettes, ce besoin de financement est habituellement couvert par de l'emprunt. Cependant et comme le prévoit la future convention (CONV n° 4), déjà précité à plusieurs reprises ci-dessus, le Département résorberait ce besoin par une subvention directe d'équipement.

Rappelons que cette stratégie a déjà été mise en œuvre en 2016, pour un volume de 580 K€.

3 – La couverture du besoin de refinancement

Grâce à des moindres dépenses d'équipement et au versement anticipé de la subvention directe d'équipement du Département, en 2016 et comme déjà précité, le S.D.I.S. 71 a pu engager des opérations d'optimisation de la dette (R.A.) et également repousser le besoin de refinancement sur 2017.

Aussi au budget primitif de 2017, serait inscrit un volume d'emprunts, nécessaire à l'équilibre financier global de la section d'investissement pour un montant de 960 K€.

Dans ces conditions, il ne serait pas réalisé d'emprunt en 2017 pour les dépenses d'équipement nouvelles. Par contre, serait inscrit un volume d'emprunt de 960 K€ lié au refinancement de la dette, engagé en 2016 (Cf. délibération 2016-37)

Cependant, il n'en demeure pas moins que le S.D.I.S. 71 à un encours de dette (C.R.D.). Le tableau ci-dessous permet de comparer le niveau d'endettement, par habitant, des S.D.I.S. recensés dans notre panel :

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Capital Restant Dû 01/01/2016 K€	C.R.D. 01/01/N €/Habitant	C.R.D. au 01/01/ 2016 par rapport aux R.R.F. 2016
	2016	2016	2016	2016
S.D.I.S. -DOUBS -25	548 026	29 186,0	53,3	62,3%
S.D.I.S. -EURE - 27	613 945	26 100,1	42,5	70,3%
S.D.I.S. -INDRE-ET-LOIRE - 37	613 694	39 938,0	65,1	95,8%
S.D.I.S. -MARNE - 51	576 264	6 707,0	11,6	18,4%
S.D.I.S. -SAÔNE-ET-LOIRE - 71	579 249	17 780,0	30,7	48,9%
S.D.I.S. -SARTHE - 72	591 581	13 680,0	23,1	38,6%
S.D.I.S. -SOMME - 80	607 424	29 159,0	48,0	64,5%
Moyenne			39,2	57,0%

5. LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

OBJECTIF 5 : Contenir.....les.....contributions.....des.....Communes.....&.....E.P.C.I.....et du Département

5.1 - Les contributions des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient que les contributions des Communes et E.P.C.I. augmentent de la même manière que l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) publié par l'I.N.S.E.E.

L'I.N.S.E.E, dans son rapport d'information n° 182 du 13 juillet 2016, a publié l'évolution de l'I.P.C. constaté en juin, sur l'ensemble des ménages et hors tabac – (Indice 9.805 - *nouvelle référence depuis 2016 – ancienne 4.018 E*).- soit **0,20 %** sur les douze derniers mois glissants.

Du fait de l'évolution de l'I.P.C. (juin 2016 = 0,2 %), le volume financier de ces contributions passe de 20.080 K€ en 2016 à 20.120 K€ en 2017, soit une augmentation globale de 40 K€.



5.2 - La contribution du Département, une contribution dynamique adaptée à une politique partagée

Du fait de l'encadrement de l'évolution de la contribution des Communes et E.P.C.I., la contribution du Département devient le seul levier de financement complémentaire pour atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, elle est la seule variable d'ajustement, que ce soit pour assurer la continuité du Service, pour mettre en œuvre des politiques nouvelles, ou bien pour faire face aux effets financiers liés à des facteurs exogènes.

Compte tenu de ce constat, il apparaît indispensable de prendre des dispositions, dans la mesure de nos capacités d'anticipation d'une part, et de nos capacités d'épargne d'autre part, pour contenir l'évolution de la contribution du Département sur un périmètre égal.

Aussi et dans la poursuite des travaux préliminaires menés en concertation avec les services du Département, des stratégies pourraient être poursuivies ou mises en place, afin de préserver l'avenir.

DES STRATÉGIES AFIN DE PRÉSERVER L'AVENIR

☞ Saisir une opportunité

Dans les précédentes conventions signées avec le Département, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 avait adopté le principe qu'une partie des excédents des exercices antérieurs soient gelés au moment de leur reprise, pour qu'ils soient à nouveau reportés sur les exercices ultérieurs.

L'objectif de cette stratégie est bien de contenir les évolutions conjoncturelles de la contribution du Département.

Ainsi, au vu des résultats de fonctionnement du compte administratif de 2015 et de ses excédents reportés sur 2016, le Conseil d'Administration avait adopté, dans le budget primitif de 2016, le principe qu'une partie de ceux-ci – 400 K€ - soient "gelés", afin qu'ils participent à l'excédent 2016 et ainsi, puissent alimenter le budget de 2017.

Cette même démarche pourrait être renouvelée en 2016, pour anticiper le financement de 2017. Ce gel de crédits se traduirait alors par une inscription en dépenses imprévues de 1.000 K€. Le volume financier viendrait ainsi abonder les excédents des services qui seraient reportés ensuite sur 2018.

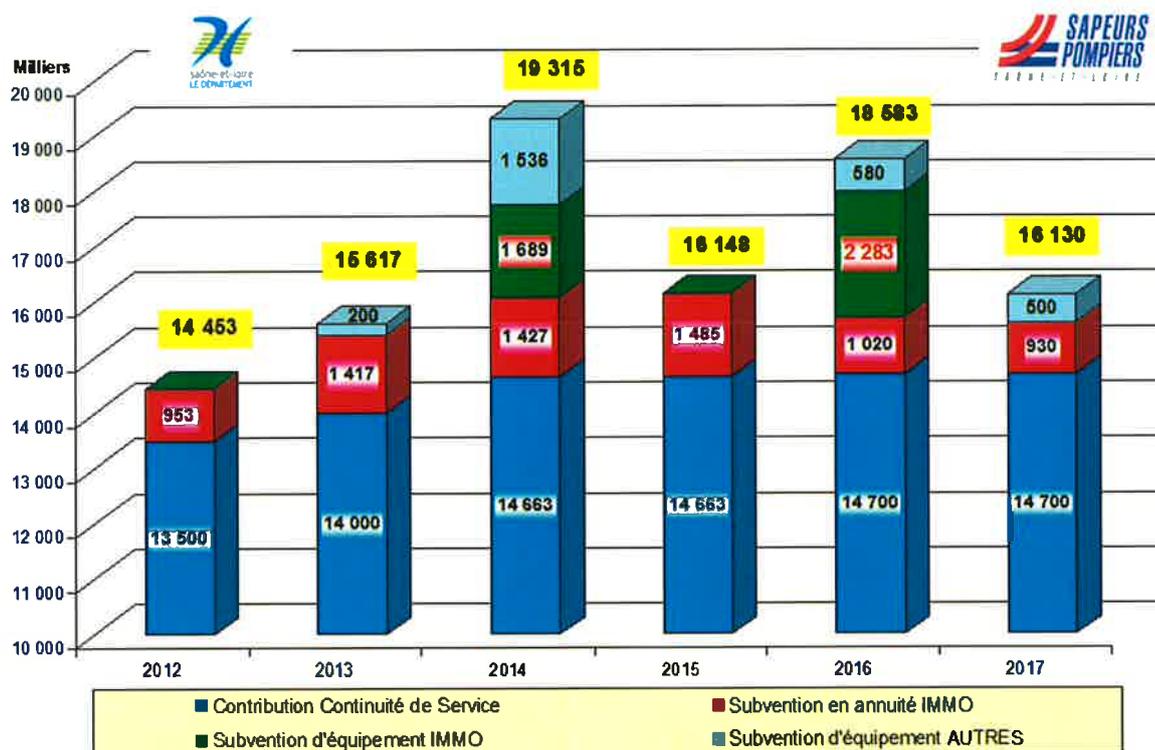
ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT "À PÉRIMÈTRE ÉGAL"

La base de simulation pour la détermination de la contribution du Département, "à périmètre égal", prend en compte toutes les composantes du budget du S.D.I.S. 71, avec leurs évolutions connues ou prévisibles à ce jour.

Cette contribution est scindée en 3 parties :

- ☞ Une part dite de "**continuité du Service**" qui concoure au financement régulier du Service. Elle serait, pour 2017 de 14.700 K€, comme en 2016.
- ☞ Une part "subvention pour équipements structurants" correspondant au remboursement des emprunts – capital et intérêts – réalisés pour le financement des plans immobiliers structurants, serait de **930.000 €** contre 1 020 K€ en 2016.
- ☞ Une part "**subvention directe d'équipement**" pour les acquisitions relevant des dossiers stratégiques (énoncés dans la convention) de **500 K€** contre 580 K€ en 2016.

Sur la base de ces éléments, la contribution pour 2017 du Département serait de 14.700 K€ pour la part "continuité de service", tandis que la subvention en annuité, destinée au remboursement des emprunts, serait de 930 K€, conformément aux tableaux d'amortissements de ces derniers et que la subvention directe d'équipement serait de 500 K€.



La présentation synthétique des ressources, tant en fonctionnement qu'en investissement, est donnée en annexes 3 et 4.

5.3 - Éléments de comparaison

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Contribution Département (Fonct+Inv) K€	Contrib, Dépt €/Habitant	Contribution Com. & EPCI K€	Contribution Com. & EPCI €/Habitant	Contribution Département 2016 / R.R.F.2016
	2016	2016	2016	2016	2016	2016
S.D.I.S. - DOUBS - 25	548 026	25 512,0	46,6	20 447,0	37,3	54,4%
S.D.I.S. - EURE - 27	613 945	22 481,3	36,6	13 702,0	22,3	60,5%
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	613 694	29 090,0	47,4	10 673,0	17,4	69,8%
S.D.I.S. - MARNE - 51	576 264	13 682,2	23,7	22 013,0	38,2	37,5%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	579 249	18 583,0	32,1	20 080,0	34,7	51,1%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	591 581	18 766,0	31,7	16 005,0	27,1	52,9%
S.D.I.S. - SOMME - 80	607 424	27 772,0	45,7	18 164,0	29,9	61,4%
Moyenne			37,7		29,6	64,6%

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration, avec 21 voix pour (dont 3 pouvoirs) et 1 abstention (Frédéric CANNARD)

- approuvent les termes de cette évolution prévisionnelle des ressources et des charges du S.D.I.S. pour l'année 2017 ;
- autorisent le Président à présenter les présents éléments à l'Assemblée Départementale, pour que le Département détermine sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2017.

Docteur Bertrand ROUFFIANGE
Président du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le - 9 DEC. 2016
- publié et affiché le - 9 DEC. 2016

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Adjoint,

Jacqueline FELIX

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 309 461,48	5 613 000,00	5 300 000,00
<u>012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL</u>	27 132 037,93	27 650 000,00	27 439 000,00
65 Autres charges de gestion courante - TOTAL	297 549,25	342 700,00	310 000,00
Total dépenses de gestion des services	32 739 048,66	33 605 700,00	33 049 000,00
<i>Evolution</i>			-1,66%
<u>66 Charges financières - TOTAL</u>	572 197,87	613 000,00	478 000,00
67 Charges exceptionnelles	2 488,61	18 200,00	20 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues - TOTAL		548 100,00	1 109 000,00
022 Dépenses imprévues Continuité du Service		148 100,00	109 000,00
022 Dépenses imprévues pour contenir l'évolution de la contribution Département		400 000,00	1 000 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	33 313 735,14	34 785 000,00	34 656 000,00
<i>Evolution des dépenses réelles en Euros</i>			-129 000
<i>Evolution des dépenses réelles en %</i>			-0,37%
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	4 514 746,43	4 700 000,00	4 621 000,00
023 Virement complémentaire à l'investissement.		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 514 746,43	4 700 000,00	4 621 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (sauf cessions actif)	37 828 481,57	39 485 000,00	39 277 000,00

Diminution par rapports aux prévisions N-1

-208 000

-0,53%

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2017

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	4 635 646,16	9 245 516,70	4 921 000,00
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2	995 124,05	899 000,00	1 070 000,00
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3			
Dossier stratégique - VEHICULES 2	1 074 308,46	1 720 000,00	<i>Paiement des reports</i>
Dossier stratégique - VEHICULES 3			1 850 000,00
Dossier stratégique - ANTARES	548 992,85		
Dossier stratégique - HABILLEMENT A.P. initiale	898 218,55	775 000,00	<i>Paiement des reports</i>
Dossier stratégique - HABILLEMENT Continuité			400 000,00
Dossier stratégique - S.D.S.I.			261 000,00
Continuité du service - P.M.I & E.P.I, Santé & équipes spé.	464 105,00	273 000,00	340 000,00
Continuité du service - Autres équipements	654 897,25	1 013 200,00	1 000 000,00
<i>Autres: REPORTS EQUIPEMENT N-1</i>		4 565 316,70	
204 Subventions d'équipements versées		0,00	0,00
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	2 082 428,33	2 852 733,26	1 293 530,00
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	1 621 771,96	977 666,00	877 000,00
1641 Dette propre	489 886,16	467 666,00	358 800,00
1641 Dette équipements structurants	1 018 552,47	510 000,00	518 200,00
16441 Opérations afférentes emprunt revolving	113 333,33	R.A.	R.A.
16449 Emprunt revolving - mouvements clôture exercice	453 333,37	R.A.	R.A.
165 Remboursement de Cautionnements	6 773,00	20 000,00	5 000,00
275 Remboursement de Cautionnements	550,00	20 000,00	5 000,00
103 Remboursement Avance F.C.T.V.A. P.T.Z.			365 000,00
1641 Optimisation de la dette - Remboursement anticipé		980 000,00	
020 Dépenses imprévues		514 387,22	41 530,00
<i>Autres: REPORTS FINANCIERS N-1</i>		340 680,04	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 718 074,49	12 098 249,96	6 214 530,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales	8 764 962,08	871 100,04	
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 Opérations ordre entre sections	1 644 137,96	1 683 650,00	1 662 470,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	10 409 100,04	2 554 750,04	1 662 470,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	17 127 174,53	14 653 000,00	7 877 000,00

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2017

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	433 521,85	397 300,00	460 000,00
74 Participations	35 377 407,89	35 521 440,00	35 466 900,00
74 Contributions Communes & E.P.C.I.	20 019 880,00	20 079 940,00	20 120 100,00
74 Contribution du Département - Continuité du Service	14 663 000,00	14 700 000,00	14 700 000,00
74 Contribution du Département - Intérêts Equipts structurants	466 185,80	510 000,00	411 800,00
74 Participations diverses	228 342,09	231 500,00	235 000,00
75 Autres produits de gestion courante	6 669,63	6 000,00	3 630,00
013 Atténuation de charges	188 521,78	171 000,00	144 000,00
Total recettes de gestion des services	36 006 121,15	36 095 740,00	36 074 530,00
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	128 519,19	141 290,93	120 000,00
78 Reprises sur provisions	0,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	36 134 640,34	36 367 030,93	36 324 530,00
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	1 644 137,96	1 683 650,00	1 662 470,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 644 137,96	1 683 650,00	1 662 470,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	37 778 778,30	38 050 680,93	37 987 000,00
RESULTAT REPORTE N-1	2014	2015	2016
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 484 022,36	1 434 319,07	1 290 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 262 800,66	39 485 000,00	39 277 000,00

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2017

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2015	B.P. + D.M. 1 2016	Prévisions 2017
Recettes d'équipement	116,40	3 563 000,00	500 000,00
1313 Subvention d'équipement transf. IMMO - Département		2 283 000,00	0,00
1313 Subvention directe d'équipement transf. AUTRES - Département		580 000,00	500 000,00
1641 Emprunts Continuité du service	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts <u>pour équipements structurants</u>	0,00	0,00	0,00
<i>Autres: REPORTS EQUIPEMENT N-1</i>		700 000,00	0,00
Recettes financières	2 768 624,84	1 554 892,68	2 215 000,00
10222 F.C.T.V.A.	559 696,00	970 000,00	695 000,00
103 F.C.T.V.A. Avance P.T.Z.	730 000,00		
1383 Subvention d'équipement Département- Capital Equipts structurants	1 018 552,47	510 000,00	518 200,00
16449 Emprunt revolving	453 333,37	R.A.	R.A.
1641 Optimisation de la dette - Refinancement suite R.A. IMMO 1 Département			510 000,00
1641 Optimisation de la dette - Refinancement suite R.A. IMMO 1 S.D.I.S. 71			450 000,00
165 Remboursement de Cautionnements	550,00	20 000,00	5 000,00
275 Remboursement de Cautionnements	6 493,00	20 000,00	5 000,00
<i>Autres: REPORTS FINANCIERS N-1 dont Emprunt revolving</i>		680,00	
024 Produits de cessions des immobilisations		34 212,68	31 800,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 768 741,24	5 117 892,68	2 715 000,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales	8 764 962,08	871 100,04	
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 Opérations ordre entre sections	4 514 746,43	4 700 000,00	4 621 000,00
021 Virement complémentaire	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	13 279 708,51	5 571 100,04	4 621 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	16 048 449,75	10 688 992,72	7 336 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000,00		0,00
001 Solde d'exécution investissement reporté	4 042 732,06	3 964 007,28	541 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	21 091 181,81	14 653 000,00	7 877 000,00